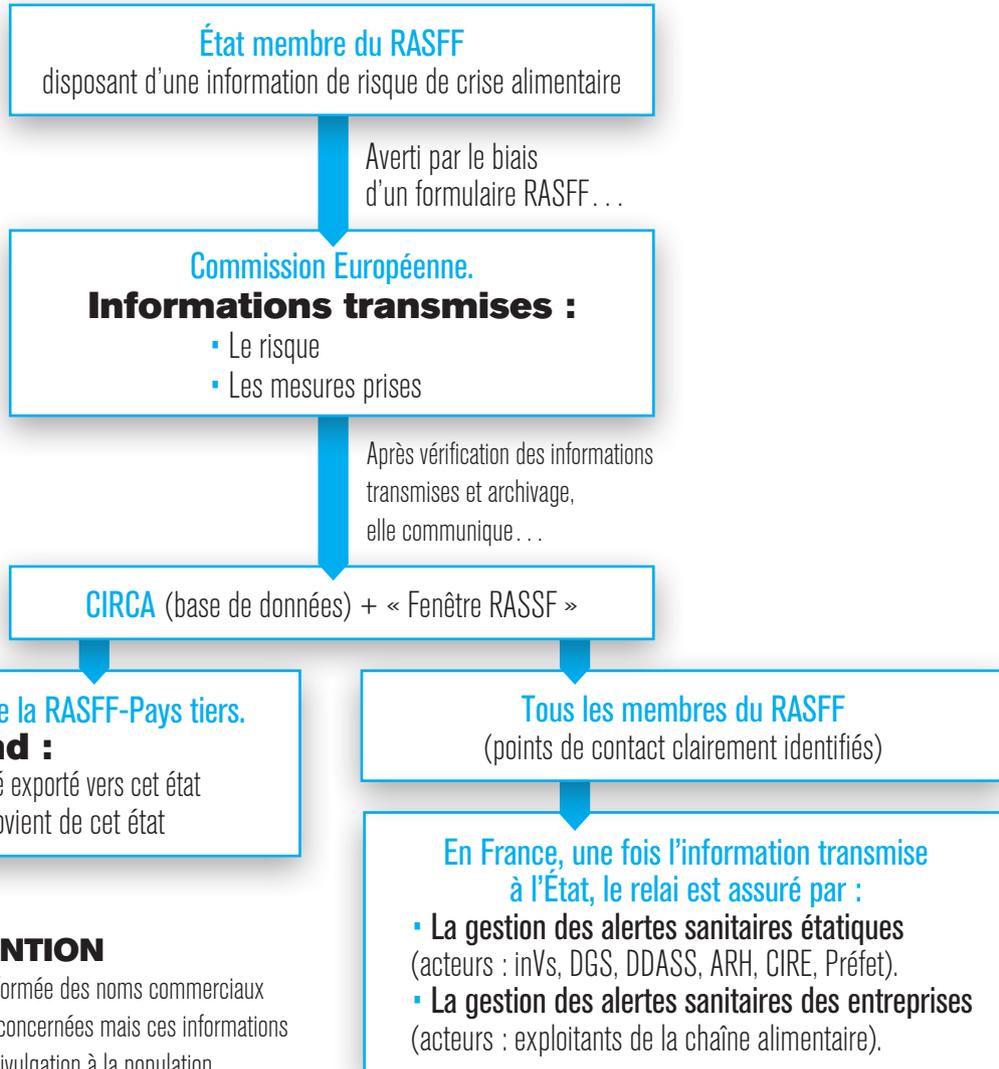


# Schéma de la circulation rapide de l'information concernant un risque de crise alimentaire



## ATTENTION

L'autorité compétente est informée des noms commerciaux et de l'identité des entreprises concernées mais ces informations ne font pas l'objet de divulgation à la population. Cependant, une notification « RASFF » informe les consommateurs que des mesures ont été prises et qu'ils sont donc protégés.